

ACCORD CADRE REGIONAL

ENTRE

L'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie Nord-Pas de Calais (UIMM NPC)
ZAC du Bord des Eaux - BP 79 - 62252 HÉNIN BEAUMONT CEDEX
Représentée par Mr Serge MERLIER, Président,

Le CFAI Région Nord-Pas de Calais
45/2 avenue de Flandre - BP 42 - 59441 WASQUEHAL CEDEX
Représenté par Mr Jean-Claude STIEVENARD, Président,

L'AFPI ACM Formation
45/2 avenue de Flandre - BP 42 - 59441 WASQUEHAL CEDEX
Représentée par Mr Jean-Claude STIEVENARD, Président,

L'AFPI Artois Douaisis
ZAC du Bord des Eaux - BP 29 - 62251 HÉNIN-BEAUMONT CEDEX
Représentée par Mr Guy ADAMS, Président,

L'AFPI Région Dunkerquoise
ZAE du Pont Loby - Rue de Rome - 59640 DUNKERQUE
Représentée par Mr Régis VERHAEGHE, Président,

ET

L'Association Régionale des Missions Locales du Nord-Pas de Calais (ARML)
C2RP - Immeuble « Le Vendôme » - 50 rue Gustave Delory - 59000 LILLE
Représentée par Mr Claude HUJEUX, Président,



Ci après dénommées " les parties "



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

L'UIMM NPC fédère et représente le réseau régional des UIMM territoriales.

L'UIMM NPC et les UIMM territoriales s'attachent à représenter l'ensemble des entreprises de la branche métallurgique de la Région Nord-Pas de Calais auprès de l'Etat, du Conseil Régional, de la DIRECCTE et des autres acteurs institutionnels et partenaires locaux, départementaux ou régionaux du monde socio-économique.

Pour notre région, la branche métallurgique emploie plus de 100 000 salariés et compte environ 2 600 entreprises dont 90% sont des PME-PMI.

L'UIMM NPC c'est un réseau de :

- 7 UIMM territoriales
- 6 ADEFIM
- 1 CFAI Région Nord-Pas de Calais et 3 AFPI avec 11 lieux de formation

- Des expertises pour l'accompagnement des entreprises industrielles dans :
 - Le conseil juridique
 - La formation des salariés et dirigeants
 - La formation des apprentis et des demandeurs d'emploi
 - L'appui aux entreprises dans les domaines RH
 - Le développement durable et environnement
 - L'innovation et le développement de la compétitivité en partenariat avec la FIM

L'ARML

L'Association a pour objet, sans se substituer à aucune Mission Locale, de :

- définir et proposer des projets communs régionaux, départementaux, concernant les politiques d'insertion des jeunes,
- coordonner les positions des Missions Locales,
- être un interlocuteur identifiable et facilement accessible pour les acteurs et partenaires départementaux, régionaux, nationaux ou européens,
- pouvoir être représentée au sein de structures ou d'institutions nationales, régionales ou départementales,
- faciliter la réflexion sur la mise en œuvre des politiques locales d'insertion des jeunes,
- élaborer et piloter au côté de l'État, du Conseil régional, des Conseils Généraux, le Programme d'Animation Régionale,
- et plus généralement mettre en œuvre tout autre objet commun aux membres et qui aura été décidé de façon unanime par l'assemblée générale.

Les Missions Locales de la Région Nord-Pas de Calais

Les 27 Missions Locales constituent fin 2011, un réseau de plus de 130 points d'accueil. Près de 1 000 personnes y assurent le contact chaque année avec plus de 110 000 jeunes.

Les Missions Locales poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans :

- l'accès à l'emploi,
- la formation et la qualification,
- l'insertion sociale.

L'accompagnement global des jeunes est le cœur de métier des Missions Locales. Les Missions Locales repèrent sur leurs territoires les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre.

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elles organisent leurs actions pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun. Cette prise en charge globale permet aux Missions Locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes nationaux, régionaux, locaux, en prenant en compte la situation de chaque territoire. En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

Depuis la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, le réseau des Missions Locales est reconnu comme concourant au service public de l'emploi.

Les pouvoirs publics ont désigné les Missions Locales opérateurs exclusifs de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du programme CIVIS. Les Missions Locales doivent accompagner 800 000 jeunes vers l'emploi durable en cinq ans dont 17 000 en 2011 en Région Nord-Pas-de-Calais.

Article 1 : Objet

Le présent accord vise à renforcer le partenariat déjà engagé entre les UIMM territoriales, le CFAI Nord-Pas de Calais, le réseau des AFPI et les Missions Locales.

Il a pour objectif de permettre à chacun, acteurs de l'emploi comme jeunes, d'avoir une meilleure connaissance des métiers et des besoins du secteur et ainsi de favoriser l'orientation dans ces filières.

Il répond également aux besoins d'emploi et de formation des jeunes du territoire et des entreprises.

Article 2 : Axes de collaboration

Le réseau des Missions Locales, l'UIMM, le CFAI et le réseau des AFPI s'engagent à travailler ensemble sur la promotion des métiers de l'industrie et ainsi permettre la mise en relation sur les offres d'emploi du secteur de la Métallurgie des jeunes accompagnés par le réseau des Missions Locales. Chacun des réseaux mobilisera à cet effet ses partenariats et ses propres ressources.

2-1. Sensibilisation des conseillers

Le réseau des Missions Locales s'engage à proposer aux référents des actions de sensibilisation relatives aux métiers de l'Industrie et de la Métallurgie en partenariat avec l'UIMM, le CFAI et le réseau des AFPI.

Il s'agit de donner aux référents des clefs de questionnement permettant de détecter les aptitudes requises dans ces métiers auprès du public jeune. Ils seront ainsi à même de préparer les publics.

L'UIMM, le CFAI et le réseau des AFPI s'engagent à mettre en place des actions de sensibilisation à destination des référents.



Cette sensibilisation comprend deux volets :

Une demi-journée de découverte en centre de formation

Une présentation des métiers : il s'agit de détecter :

- Les aptitudes au métier
- Les compétences techniques
- Les contraintes
- L'environnement

ET/OU

Une demi-journée d'immersion en entreprise organisée par l'UIMM

Ce temps permet d'acquérir une meilleure représentation des métiers. Les visites sur site donnent lieu à la constitution de groupes d'un maximum de dix personnes.

Remarque

L'approche du réseau des entreprises pour être pertinente est territorialisée. A cette fin il s'agira de mettre en place et d'identifier des personnes ressources de part et d'autre, à partir des partenariats déjà tissés et dans la limite des moyens mobilisables par chaque partenaire.

Le réseau des Missions Locales s'engage à transmettre à l'UIMM, au CFAI et au réseau des AFPI la liste régionale des référents concernés par cette sensibilisation et à transmettre un calendrier prévisionnel à cette fin.

Le réseau des Missions Locales s'engage à mobiliser également son propre réseau d'entreprises.

2-2. Sensibilisation des publics

Le CFAI et le réseau des AFPI s'engagent à :

- Accueillir les jeunes dans leurs antennes pour leur permettre de découvrir les métiers et les filières en alternance ou en formation continue lors des journées portes ouvertes.

L'UIMM s'engage à :

- Participer, dans la mesure du possible, aux salons et manifestations permettant l'accès à l'information sur les métiers, les filières, les opportunités d'emplois des territoires.

L'UIMM transmettra à cette occasion les supports de communication permettant l'accès aux informations propres à la branche professionnelle.

L'UIMM et le CFAI s'efforceront de mettre en place des temps d'échanges avec les apprentis et les jeunes afin d'éclairer les choix d'orientation de ces derniers.

Le réseau des Missions Locales s'engage à :

- développer toute initiative au niveau local qui favorise la sensibilisation des publics dans sa mission d'accueil d'information et d'orientation, vers les métiers de la métallurgie
- mobiliser son partenariat notamment dans des plans d'actions spécifiques et concertés avec Pôle Emploi, les acteurs de l'alternance, PARTAJ, pour, respectivement, le développement de l'alternance, la lutte contre le décrochage scolaire...
- utiliser toutes les ressources documentaires utiles.



2-3. Travailler ensemble à la satisfaction des offres d'emplois

Par le biais des référents identifiés au sein des deux réseaux :

L'UIMM, lorsqu'un développeur emploi au sein de la CST est identifié, le CFAI, par le biais des chargés de mission de l'alternance, et le réseau des AFPI, par le biais de ses conseillers formation, s'engagent à transmettre les besoins en recrutement des territoires et à assurer un retour sur les candidatures envoyées par les Missions Locales.

Les Missions Locales s'engagent à proposer une offre de service adaptée permettant le traitement de l'offre à pourvoir, à recenser les jeunes susceptibles de pouvoir s'orienter sur les métiers de la métallurgie, à faire le point sur les jeunes suivis et à transmettre leur candidature à l'UIMM et/ou au CFAI et à les informer en cas d'absence de profils correspondant aux offres.

L'objectif commun sera la signature de 500 contrats d'apprentissage et de 100 contrats de professionnalisation signés sur la Région Nord-Pas de Calais.

2-4. Travailler sur la prévention des ruptures des contrats en alternance

Le réseau des Missions Locales, l'UIMM, le CFAI et le réseau des AFPI s'engagent à travailler ensemble sur la prévention des ruptures des contrats en alternance.

2-5. Le parrainage

L'UIMM s'engage à informer les entreprises sur les modalités du parrainage* et à informer en retour les Missions Locales sur les bénévoles et retraités de l'entreprise intéressés par cette démarche.

- * Le parrainage a pour vocation de trouver des retraités des entreprises prêts à accompagner bénévolement (selon une charte nationale) les jeunes et à leur faire profiter de leur connaissance du monde de l'entreprise (savoir-être recherché, réseau) afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Article 3 : Mise en œuvre et portée de l'accord

L'UIMM, le CFAI, le réseau des AFPI et l'ARML souhaitent que le présent accord-cadre constitue un cadre opérationnel de référence qui pourra être décliné et mis en œuvre au plan local.

Il fera l'objet d'une communication et d'une capitalisation à l'échelle régionale.

Article 4 : Communication

Au plan régional, l'UIMM, le CFAI, le réseau des AFPI et l'ARML s'engagent à promouvoir ensemble les actions menées en commun, via notamment leurs sites en ligne ou les publications réalisées sur ce thème. Dans cette perspective, des liens seront créés entre les portails régionaux et locaux.

De même, les Missions Locales, l'UIMM, le CFAI et le réseau des AFPI seront invités dans leurs communications respectives à faire mention de ce partenariat.



Article 5 : Suivi et évaluation

5-1. Suivi

Afin de permettre une mise en œuvre efficace et opérationnelle de cet accord, son suivi sera assuré par un comité de pilotage régional, constitué de membres des deux réseaux.

Le comité se réunira au moins une fois par an en vue d'assurer :

- un suivi de la mise en œuvre du présent accord dans chaque territoire,
- une veille et une capitalisation des actions mises en œuvre,
- une valorisation et une communication sur les opérations réalisées.

5-2. Composition du Comité de Pilotage

Il est constitué par :

- 4 Présidents de Missions Locales, membres de l'ARML
- 2 représentants de l'UIMM, 1 représentant du réseau CFAI, 2 représentants du réseau des AFPI

Pourront être invités :

- 1 représentant du Conseil régional Nord-Pas de Calais
- 1 représentant de l'État
- 1 représentant de Pôle Emploi
- 1 représentant du Rectorat

5-3. Evaluation

Les parties signataires chercheront à évaluer les résultats des actions inspirées du présent accord au regard des indicateurs régionaux suivants :

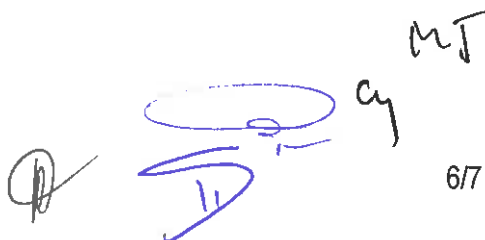
- nombre de conseillers sensibilisés
- nombre de jeunes ayant une proposition de participer à une réunion d'information collective sur les métiers de l'industrie
- nombre de jeunes ayant accédé à l'alternance grâce à cet accord
- nombre de manifestations communes aux réseaux, des Missions Locales, de l'UIMM, du CFAI et du réseau des AFPI
- nombre d'offres proposées
- taux de rupture

Article 6 : Durée de l'accord cadre

Le présent accord cadre est conclu pour une durée de deux ans. Il pourra faire l'objet d'avenants et être dénoncé par l'un ou l'autre des signataires avec un préavis de six mois.

Annexes :

- **Liste des développeurs emploi des CST**
- **Liste des chargés de mission alternance du CFAI**
- **Liste des conseillers formation du réseau des AFPI**
- **Liste des référents alternance des Missions Locales**
- **Cartographie des antennes CFAI et des antennes AFPI**
- **Cartographie des Missions Locales**



Fait à Hénin-Beaumont, le 3 avril 2012

Serge MERLIER

Président de l'Union des Industries et des Métiers
de la Métallurgie Nord-Pas de Calais




Jean-Claude STIEVENARD

Président du CFAI Région Nord-Pas de Calais



Jean-Claude STIEVENARD

Président de l'AFPI ACM Formation



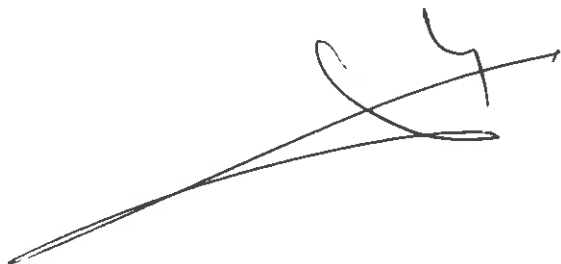
Guy ADAMS

Président de l'AFPI Artois Douaisis



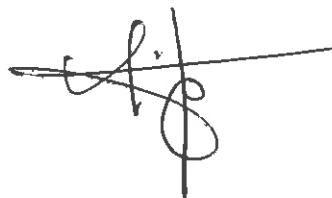
Régis VERHAEGHE

Président de l'AFPI Région Dunkerquoise



Claude HUJEU

Président de l'Association Régionale
des Missions Locales du Nord-Pas de Calais



ANNEXES

- ① Liste des développeurs emploi ou des chargés de mission métiers des CST
- ② Liste des chargés de mission alternance du CFAI
- ③ Liste des Conseillers formation du réseau des AFPI
- ④ Liste des référents alternance des Missions Locales
- ⑤ Cartographie des antennes CFAI et des antennes AFPI
- ⑥ Cartographie des Missions Locales

Liste des contacts UIMM

DEVELOPPEURS EMPLOI AU SEIN DES UIMM TERRITORIALES

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
CACCIAGUERRA Catherine	UIMM Valenciennes 8/10 rue du Faubourg de Paris 59 300 VALENCIENNES	03 27 28 06 06	catherine.cacciaguerra@uimmval.com
DESCAMPS Soraya	UIMM Artois Douaisis ZAC du Bord des Eaux Boulevard Miroslav Holler BP 79 62 252 HENIN-BEAUMONT Cedex	03 21 75 80 00	sdescamps@adefim.com
HAMDANI Amar	UIMM Sambre Avesnois 13 avenue de Ferrière BP 60090 59 604 MAUBEUGE	03 27 64 85 20	hamdani.uimm-sa@wanadoo.fr

CHARGES DE MISSION METIERS AU SEIN DES UIMM TERRITORIALES

BRASSEUR Séverine	UIMM Lille Flandre Intérieure 40 rue Eugène Jacquet 59 700 MARCQ EN BAROEUL	03 20 99 47 70	s.brasseur@uimm Lille.com
LEMAIRE RAILANE Sophie	UIMM Littoral Pas de Calais 430 boulevard du Parc BP 94 62 903 COQUELLES Cedex	03 21 85 51 85	sophie.lemaire@medef-cote-opale.com
<i>en cours de définition</i>	UIMM DUNKERQUE ZA du Pont Loby - BP 6 329 59 379 DUNKERQUE Cedex 1		

Liste des contacts CFAI

CHARGES DE MISSION ALTERNANCE DU CFAI

NOM - PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
CASSEL José	TERRITOIRE ARTOIS DOUAISIS 179 rue de la Libération 62 640 MONTIGNY EN GOHELLE	03 21 20 40 31	jcassel@acmformation.fr
GERME Reynald	TERRITOIRE DE DUNKERQUE Quai du Départ 59140 DUNKERQUE	03 28 59 32 90	rgerme@acmformation.fr
GIORDANO Johnny	TERRITOIRE DE VALENCIENNES 89 rue Pécelet BP 16 59 312 VALENCIENNES Cedex 9	03 27 45 24 15	jgiordano@acmformation.fr
GONCALVES Emilie	TERRITOIRE LILLE METROPOLE 357 Boulevard Gambetta BP 123 59 332 TOURCOING Cedex	03 20 76 27 52	egoncalves@acmformation.fr
LEFEBVRE François	TERRITOIRE DE BOULOGNE/MER ET BEAURAINVILLE 13/15 rue de la Plaine Saint Martin 62 280 SAINT MARTIN BOULOGNE	03 21 87 79 06	flefebvre@acmformation.fr

Liste des contacts AFPI

CONSEILLERS FORMATION DU RESEAU DES AFPI

CONTESSSE Chantal	AFPI ACM FORMATION LILLE METROPOLE 357 boulevard Gambetta BP 123 59 332 TOURCOING Cedex	03 20 76 27 52	ccontesse@acmformation.fr
DUMONT Serge	AFPI ACM FORMATION BOULOGNE 13/15 rue de la Plaine Saint Martin 62 280 ST MARTIN BOULOGNE	03 21 87 79 06	sdumont@acmformation.fr
DUMONT Serge	AFPI ACM FORMATION DUNKERQUE Quai du départ Port 2516 59140 DUNKERQUE	03 28 59 32 90	sdumont@acmformation.fr
LEPRETRE Jean-Christophe	AFPI REGION DUNKERQUOISE ZA du Pont Lobby - rue de Rome - BP 6 329 59379 Dunkerque Cedex 1	03 28 60 80 30	jclepretre@afpi-formation.com
PATOU Marie-Hélène	AFPI ACM FORMATION VALENCIENNES 89 rue Pécelet BP 16 59 312 VALENCIENNES Cedex 9	03 27 45 24 15	mhpatou@acmformation.fr
WILS Laurent	AFPI ARTOIS DOUAISIS ZAC du Bord des Eaux BP 29 62251 HENIN-BEAUMONT Cedex	03 21 13 10 00	lwils@afpad-afpi.com



Référents Alternance

Weppes 03.20.07.94.23	Dominique FIEVET Projet impliquant les missions locales suivantes : ML Lille ML Métropole Est ML Armentières	mlw.apprenti@nordnet.fr ML Métropole Nord-Ouest ML Pévèle Mélantois Carembault ML des Weppes
Tourcoing - Vallée de la Lys 03.20.24.42.43	Christophe DEBAISIEUX Projet impliquant les missions locales suivantes : ML Wattrelos-Leers ML Val de Marque	cdebaisieux@mltourcoing.fr ML Roubaix – Lys-lez-Lannoy ML Tourcoing – Vallée de la Lys
Flandre Intérieure 03.28.50.38.00	Marie-Thérèse VERMERSCH	vermersch.mlfisherviceemploi@orange.fr
Agglomération Dunkerquoise 03.28.22.64.00	Teddy IMPINES	teddy.impines@entreprendre-ensemble.asso.fr
Rives de l'Aa et de la Colme 03.28.65.21.21	Emilie CEGLARSKI Projet impliquant les missions locales suivantes : ML des Rives de l'Aa et de la Colme	emilie.ceglarski@mlrivesaacolme.fr ML de l'Agglomération Dunkerquoise
Douaisis 03.27.71.48.20	Valérie MATYSIAK	v.matysiak@mldouaisis.com
Jeunes du Valenciennois 03.27.32.38.00	Gérard COLLEMENT	mission.locale.valenciennois@nordnet.fr
Réussir en Sambre 03.66.32.32.00	Odile GODISCAL	ogodiscal@reussirensambre.fr
Rurale de l'Avesnois 03.27.59.59.10	Amélie MEUNIER	ameunier@mlra.asso.fr
Cambrésis 03.27.73.88.80	Christelle LEMBERT	mlcambresis.clembert@wanadoo.fr



Référents Alternance

En Pays d'Artois - 03.21.71.83.93	Peggy STURBOIS	p.sturbpois@mlpa.fr
Rurale Ternois Haut Pays 03.21.03.26.10	Damien DUPONT	damien.dupont@missionlocalerurale.fr
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin - 03.21.20.64.64	Pauline DETOURNAY	Pt.mlhc@gmail.com
Agglomération de Lens-Liévin 03.21.74.80.40	Olivier ROY	emploi@ml-lenslievin.fr
Artois - 03.21.77 02 52	Déborah DELESTREZ Marie BARTOUX	deborah.delestrez@mlartois.fr marie.bartoux@mlartois.fr
Arrondissement de Saint-Omer 03.21.93.99.00	Samuel DELOBEL	mlaudo.delobel@wanadoo.fr
Calaisis - 03.21.34.15.38	Myriam MORIN DE LA MARE	mmorin@missionlocalecalais.asso.fr
Pays Boulonnais - 03.21.30.36.22	Olivier SAUTREZ	o.sautrez@mlboul.com
Montreuil Côte d'Opale 03.21.86.76.96	Catherine BOULET	mlmco@wanadoo.fr

Mise à jour : mars 2012



CARTOGRAPHIE DES CENTRES AFPI ET DES ANTENNES CFAI



Centre de professionnalisation



Centre d'apprentissage

Les MISSIONS LOCALES

dans la région Nord-Pas de Calais

